

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 951 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 951

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 septembre 1939

Numéro JO
n° 514 du 30/09/1939

Date du numéro
30 septembre 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884:

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er,— Sont promulgués à la Côte française des Somalis : 1° Le décret du 28 juillet 1939 portant application aux territoires relevant du ministère, autres que les Antilles et la Réunion, de la loi du 20 mai 1939 qui a modifié l'article 251 du Code civil: 2° Le décret du 22 juillet 1939 portant suppression de 14 publicités des exécutions capitales dans les territoires relevant du ministère des colonies, autres que les du Antilles, la Réunion et les les Saint-Pierre et Miquelon. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie, après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires,

Hubert Deschamps.